Préavis de grève intersyndical Enseignement Agricole Public

Madame la Ministre,

L’intersyndicale de l’Enseignement Agricole Public (Élan commun – SNETAP-FSU , CGT Agri, Sud RT -, FO EA) dépose un préavis de grève nationale à compter du vendredi 29 août 2025 (jour de la pré-rentrée) et jusqu’au mercredi 31 décembre 2025.

Ce préavis vise à permettre aux personnels de l’Enseignement Agricole Public de se mobiliser en tant que de besoin :

- **au regard de conditions de rentrée 2025 dégradées, suite à la suppression de 25 ETP, soit près de 30 000 heures de DGH en moins alors que les effectifs de la voie scolaire sont à la hausse –** les conséquences sont délétères baisse de seuil de recrutement, fermetures de classes, gel des projets d’ouverture, regroupements de

formation en dehors de toute logique et bon sens pédagogique, licenciement et baisse de quotité de travail des contractuel.les ;

- **par rapport à d'éventuelles maltraitances en matière de gestion des personnels** – on peut citer en particulier des retards récurrents dans l'établissement des contrats, ou encore dans le versement des paies ;
- **en raison de la précarité qui demeure la règle dans les CFA et les CFPPA** avec des contrats non renouvelés, des temps partiels imposés par des restrictions budgétaires, une façon de gérer les personnels parfois brutale – politique délétère à rebours de l'intérêt général… qui voudrait que nos centres de formations publics soient confortés et non sacrifiés sur l'autel du marché, alors même qu'ils représentent une garantie d'indépendance à l'égard des lobbys ;
- **sur fond de débats quant aux orientations budgétaires pluriannuelles concernant l'enseignement agricole en général et nos établissements publics tout particulièrement.** L'intersyndicale a pris acte du vote de la loi « d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture » du 24 mars 25 qui fixe des enjeux forts pour le renouvellement des générations d'agriculteur.trices qui partent à la retraite et pour relever le défi environnemental et climatique. L'estimation de 30 % de plus à former d'ici 2030 est affichée comme objectif programmatique. Comment atteindre cet objectif minimal quand parallèlement les moyens de cette politique affichée sont réduits y compris dans les secteurs de la production « cœur » des enjeux de la loi ? Comment accepter qu'un secteur aussi stratégique pour les générations futures, pour les territoires soit purement et simplement sacrifié par manque de clairvoyance et de courage politique ?

L’intersyndicale ne se résout pas à accepter ce démantèlement et se trouve dans l’incapacité de défendre cette loi devant les agent.es qu’elle représente, alors que les conditions de rentrée sont déjà fortement dégradées. Elle refuse d’être complice de ce démantèlement organisé, qui compromet l’avenir des élèves et bafoue le rôle de l’État dans la préservation d’un Enseignement Agricole Public de qualité.

Nous exigeons une ambition pour l’Enseignement Agricole Public qui se traduise, au-delà des mots, en terme de moyens, ce qui ne pourra ici passer que par un schéma de créations d’emplois assumé en tant que tel !

Soyez assurée, Madame la Ministre, que nous continuerons à soutenir nos collègues en difficulté du fait de ces choix gouvernementaux « incontrôlés », à promouvoir l’Enseignement Agricole Public et l’intérêt général. Nous ne céderons pas aux diktats de la finance. Notre engagement est déterminé tout comme celui de l’ensemble des personnels pour la défense de l’Enseignement Agricole Public.